

TOURNAI Cour d'assises

Alexandro Nicoletti reconnu coupable du meurtre de Valentin Beghin

Il est également reconnu coupable d'une tentative de meurtre sur Kévin C. Jeudi, les débats reprennent pour désigner la peine.

● Arnaud SMARS

Il est un peu plus de 18 h quand M^{me} Baes, présidente de la cour, annonce le verdict de culpabilité d'Alexandro Nicoletti. Il est reconnu coupable du meurtre de Valentin Beghin qui s'est produit le 7 mai 2017 face au Come Back. Il est également reconnu coupable d'une tentative de meurtre sur la personne de Kévin C.

Dans la motivation du verdict, le jury reprend différents points avancés par l'avocate générale, M^{me} Godart, lors de son réquisitoire. « Pour reconnaître la culpabilité, il faut que deux éléments soient présents : un matériel et un moral. Pour le premier, c'est assez simple car M. Nicoletti reconnaît être l'auteur des faits. Il dit bien être le conducteur de la voiture et avoir foncé sur les deux victimes. Pour le second, c'est simple également car les experts mentaux l'ont reconnu responsable de ses actes ». Après être revenue sur la chronologie des faits, la représentante de la société énumère quatre points qui prouvent, selon elle, qu'il s'agit d'un meurtre : « D'un, le moyen utilisé. Il prend une voiture puissante et robuste. Dans de nombreux cas, le véhicule est considéré comme une arme. Surtout face à des piétons. C'est un moyen efficace et redoutable. Deux, l'état d'esprit de l'accusé. On le prie de quitter les lieux, aussi bien les videsurs que ses amis. Il en a l'occasion à cinq reprises avant le drame. Il choisit délibérément de res-

ter. Pire, il revient à chaque fois en roulant de plus en plus vite et en se montrant de plus en plus menaçant. Il n'est pas refroidi par le fait qu'il a failli déjà écraser Kévin C. Il n'a jamais tenté de changer de trajectoire.

Trois, les lésions occasionnées à la victime. Elles sont gravissimes au niveau de la tête et du corps. Cela nous est prouvé par le légiste. Le médecin nous parle de blessures létales qui ont provoqué une lente agonie. Pouxons perforés, côtes et clavicules brisées, pneumothorax. Il ne lui a laissé aucune chance de s'en sortir. Enfin, il faut tenir compte de la détermination dont a fait preuve Monsieur. Alors qu'il a déjà percuté et écrasé Valentin Beghin, il enclenche sa marche arrière et roule dessus une seconde fois. Il l'achève. C'est la preuve ultime de son intention de donner la mort. Et comme si cela ne suffisait pas, on le voit partir satisfait. Il sourit et se permet de faire un doigt d'honneur. » La magistrate estime que le raisonnement est le même pour la tentative de meurtre sur Kévin C. « La seule différence, c'est le résultat. Mais si Kévin est encore vivant, ce n'est pas grâce au comportement de l'accusé. C'est dû à un réflexe miraculeux de la victime puis à la chance. M. Nicoletti n'a jamais tenté de freiner ou de changer de trajectoire. »

« Un seul être vous manque et tout est dépeuplé »

M^{me} Rivière, pour les parties civiles, commence sa plaidoirie par un dicton. « Personne n'est parfait. Que ce soit Kévin ou Valentin. Ils ne devaient pas boire autant et se droguer, ils ne devaient pas se moquer, ils ne devaient pas traverser la chaussée et casser les vitres. Mais cela méritait-il la mort ou l'impossibilité d'avoir une vie normale ? Bien sûr que non. » L'avocat estime que l'accusé est « un menteur pathologique. Il n'a cessé de cacher la vérité face à vous. Il dit que ses études se sont bien

passées alors qu'il n'a pas de diplôme et a été viré trois fois. La soirée au Come Back était bonne ? Il a quand même giflé sa copine. La présumée simple dispute avec son cousin ? Tout le monde parle d'une bagarre. La mort de Valentin ? Il dit que c'est un accident. Même lorsqu'il présente ses excuses à la famille, il ment. Son attitude, c'est le problème de notre dossier. Heureusement, toute la scène a été filmée. Même si cela ne prouve pas encore l'intention de tuer. »

Pour le conseil tournois, la soirée d'Alexandro Nicoletti est celle de la frustration. « Elle n'a fait que monter. Après avoir été mis dehors du Cap'Tain, après la bagarre avec son cousin, après les moqueries et les insultes et le fait que personne n'a peur de lui quand il a son couteau. Il est meurtri dans sa fierté. Il veut laver son honneur. Il prend alors l'arme ultime, sa voiture. Il a plein d'occasions de partir mais il commence un jeu de chat et de la souris avec ses victimes avant de parvenir à les accrocher. Il réussit à en prendre une sous ses roues. Normalement, il devait revenir à la raison et appeler les secours. Mais au contraire, il enclenche la marche arrière, l'écrase une nouvelle fois puis prend la route. » Pour M^{me} Rivière, l'intention ne faisait aucun doute. « Ne fit-ce que par les moyens employés. Une voiture, c'est considéré comme une arme. Dans tous les cas, il devait savoir que ses actes allaient avoir des conséquences fatales. » C'est sur un dernier dicton que l'avocat termine son intervention. « Un seul être vous manque et tout est dépeuplé. Valentin n'embrassera plus jamais ses parents, ne soutiendra plus sa sœur et son frère, ne verra plus ses grands-parents... Kévin C. n'aura plus jamais la perspective d'une vie normale. Mes clients attendaient trois choses de ce procès : de la sincérité, des regrets et une justice. Ils n'ont pas eu les deux premiers. Ils ont au moins le 3^e point. » ■



Pas des coups et blessures

Comme vous l'aurez compris, le jury a décidé de ne pas suivre les arguments de M^{me} Vanneste. Pour le conseil de la défense, son client n'a pas eu d'intention de tuer. « Quand il dit le premier jour qu'il s'agit d'un accident, c'est à ça qu'il pense. Il ne souhaitait pas la mort. » Il reconnaît par contre que son « client voulait plutôt impressionner, voire blesser. Aucun témoin ne parle de volonté de tuer. »

L'avocat estime qu'il faut séparer la scène en deux parties : toute la première partie de soirée jusqu'à son arrêt à la friterie « pour rendre les affaires personnelles de ses amis » et la suite. « Quand il s'arrête, il ne pense plus au groupe. Lui ne représente en rien un danger pour les autres. Si plusieurs personnes se dirigent vers lui, c'est pour en découdre suite à son comportement ridicule (la marche arrière, le couteau et la première manœuvre dangereuse). Il est victime d'une pluie de coups alors qu'il s'est éloigné. Les gens

sont furieux. Ils brisent les vitres à mains nues. A ce moment, mon client passe par plusieurs sentiments : la panique, le dégoût et la colère. » Alexandro Nicoletti utilise alors « sa voiture mais ne dit jamais qu'il veut tuer. Au moment des faits, il veut porter des coups. Faire mal pour laver sa fierté déçue. Son attention est toujours tournée vers Kévin C. car c'est le plus violent. Il ne voit pas Valentin à ce moment-là car il est baissé. Att-il trébuché ? Mon client est aux abois, cela crie de partout mais il ne comprend pas ce qui est dit. Sa voiture bouge quand il passe sur le corps ? Des témoins rappellent que des coups pleuvent encore quand il roule. Il ne s'est jamais rendu compte que Valentin était sous ses roues. Il ne le voit pas. Il n'a plus de rétroviseurs. Sa compagne sent qu'il roule sur quelque chose mais elle ne sait pas quoi. Quand il part avec un geste déplacé, il ne se rend pas compte de ce qui vient de se dérouler. Preuve, il ne roule pas à une vitesse folle quand il est arrêté. » ■

Un quart de notre personnel menacé, un quart de votre journal aussi

LEUZE

Fausse alerte à la voiture piégée près de la prison

Une vieille voiture anglaise était stationnée, de nuit,

La voiture se trouvait sur ce parking devant la cabine haute tension qui dessert la prison. Petite photo :

EN BREF

◆ CELLES Pas (encore) de mandat d'arrêt

Dans nos éditions de mercredi, nous avons rendu compte de l'arrestation d'un couple qui fabriquait illicitement des médicaments et qui détenait des armes de

sac à main. Rue Risque-à-tout, à Quevaucamp, on a volé le véhicule qui se trouvait près d'un cimetière. Rue Albert 1^{er}, à Stamburges, on a fracturé la porte arrière.

◆ MOUSCRON De la violence pour des bioux

avec des bidons d'essence à l'intérieur, au pied d'une cabine haute tension...

• François DESCY

Mardi, vers 22 h 30, un policier de la zone Belœil/Leuze qui finissait son service et qui rentrait chez lui a constaté la présence possiblement suspecte d'un véhicule aux abords de la prison de Leuze.

« La voiture - une vieille Vauxhall - était immatriculée en Grande-Bretagne, raconte le commissaire divisionnaire David Deladrier. Elle était stationnée près d'une cabine électrique à haute tension qui alimente le centre pénitencier. L'intérieur du véhicule était en grand désordre. Le siège arrière était rabattu mais on pouvait distinguer la présence de bidons d'essence et de fils reliés à un fusible... »

De quoi effectivement se poser des questions...

Un robot téléguidé pour être rassuré

Le policier a prévenu ses collègues, dont un ancien militaire qui avait officié dans le déminage, et qui a confirmé que tout cela était suspect.

Un large périmètre de sécurité a été installé. La RN7 - le long de laquelle se trouvait la cabine électrique - a été bloquée sur plusieurs centaines de mètres, vers Ath, jus-

des traces de la vitre brisée par un robot.



EdA - 4072489192

qu'à la station Q8. La seule habitation qui se trouvait dans le périmètre a été évacuée. Ses occupants - des personnes âgées - ont été mis à l'abri dans un combi de police.

Les pompiers de Leuze sont venus sur place avec le matériel requis en cas de risque d'explosion, soit une autopompe, une citerne et une ambulance.

Un service de déminage est arrivé sur les lieux environ une heure plus tard. Les démineurs ont confirmé qu'il y avait vraiment un doute.

Un robot téléguidé s'est approché du véhicule suspect. Il a cassé une vitre, écarté le siège arrière et filmé ce qui se trouvait à l'intérieur de la Vauxhall.

Il a finalement été conclu qu'il n'y avait aucun danger. Le périmètre de sécurité a été libéré vers 2 heures du matin.

« Vu les circonstances, on ne pouvait pas faire autrement que ce qui a été fait, nous a dit David Deladrier mer-



credi matin. C'est comme avec une valise abandonnée dans un hall de gare: il faut prendre cela au sérieux ! »

Hier, la propriétaire de la voiture a été identifiée et localisée. On allait lui demander pourquoi elle avait abandonné son véhicule à cet endroit-là, même si ce n'est pas une infraction.

Il n'est pas impossible que la Vauxhall était tout simplement en panne. ■

gation des armes de guerre, tout aussi illicite. L'enquête se poursuit. Hier, aucun mandat d'arrêt n'avait encore été délivré, ni même d'inculpation.

◆ BELŒIL

Trois vols de ou dans voiture

Mardi, trois cambriolages de voiture ont été constatés dans l'entité de Belœil. Rue Sainte-Brigitte, à Maubray, on a volé un

Dimanche, vers 21 h, on a fait usage de violence pour voler les bijoux d'une personne qui se trouvait sur la voie publique, rue de l'Échauffourée.

Voitures volées

Vendredi dernier, on a constaté le vol d'une Renault Mégane Scenic stationnée rue du Nouveau Monde. Mardi, c'est dans l'impasse du 5^e de Ligne qu'on a dérobé une Citroën DS3.

Avis de décès

VEZON

André POTTIER, son fils;
Pascale POTTIER et son compagnon Thierry STIEN, sa fille;

Famille Willy SOUDAN,
Famille Colette et Jean-Pierre BLONDIAU, ses cousins et sa cousine;
Danielle MARIAGE et Marie-Louise MASURE, ses amies;

Olivier, Claire et Anthony, sa famille de cœur;

ont la profonde douleur de vous faire part du décès de

Madame Anne-Marie MAQUET

veuve de Monsieur Arthur POTTIER



née à Velaines le 24 septembre 1925 et décédée à Leuze-en-Hainaut le 23 octobre 2018.

Les funérailles religieuses seront célébrées en la collégiale Saint-Pierre de Leuze-en-Hainaut le samedi 27 octobre 2018 à 9 heures.

Réunion à la collégiale.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Vezon vers 10 heures 30.

La famille remercie le docteur Mathias Kalantari, les soins infirmiers Aurélie, Aurore, Tess, ainsi que les aides familiales du service ADAR, Jeanette, Chantal, Angélique, Tania, Bénédicte, Julie, Laetitia et Elodie.

Anne-Marie repose au Centre funéraire Cobaux, 4-6, rue du Bois Blanc à Leuze-en-Hainaut, où une dernière visite peut lui être rendue tous les jours de 9 à 18 heures.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

7900 Leuze-en-Hainaut, rue de Tournai, 72 bte 22.

40-303801-1
Centre funéraire **COBAUX** Leuze-en-Hainaut: 069/66 23 06
Lessines: 068/33 98 92
cobauxjohan@hotmail.com

HÉRINNES



EdA - FD - 40724052249

Un feu de maison évité

Mercredi, vers 13 h 45, les pompiers de Tournai ont été appelés pour un feu de friteuse dans une habitation située chaussée d'Audenarde 388. Quand ils sont arrivés sur place avec leurs trois véhicules, dont une grande échelle, l'incendie commençait à se développer. Sans leur intervention, c'est peut-être toute la maison qui allait s'embraser. Les dégâts sont finalement limités. La police du Val de l'Escaut a bloqué la circulation pendant environ une heure.

HERSEAUX



com

Chute de scooter

Ce mercredi aux alentours de 18 h, une jeune fille en scooter a chuté devant le hall sportif de Herseaux, boulevard du Champ d'aviation. À l'origine de l'accident, la béquille de son deux-roues se serait coincée dans une grille d'égoût. Selon des témoins, la conductrice serait blessée au niveau de la jambe. Une ambulance, le SMUR et la police de Mouscron étaient présents sur place.

24h/24 Pompes funèbres **Fernand LADAVID**
Succ. Yves LADAVID
Chaussée de Douai, 16
7500 TOURNAI
www.ladavid-fernand.com **069 22 08 87**